



**Volonté de faire**  
est la plus grande  
campagne de notre  
histoire pour faire des  
dons testamentaires  
une norme sociale.

---

# 2024/2025 avantages des partenaires caritatifs

1

**Prise en contact avec de nouveaux donateurs.** Votre propre page sur [volontedefaire.ca](http://volontedefaire.ca) sur laquelle les individus envisageant de faire un don testamentaire peuvent découvrir les causes auxquelles contribuer.

Cette année, nous expérimentons des moyens de mettre directement en relation les prospects et les partenaires !

Nouveau

2

**Ressources de marketing innovantes.** Les partenaires ont accès à une trousse de marketing avec:

- 3 courriels et messages sociaux pré-rédigés;
- 1 article de blog;
- vidéos, publicités et autres ressources créatives
- le quiz sur les testaments
- un guide de rédaction testamentaire
- 2 webinaires éducatifs pour les donateurs

Nouveau

Nouveau

3

**Cours gratuit sur les dons planifiés.** Les partenaires reçoivent un cours gratuit intitulé “Les principes fondamentaux des dons planifiés” donné par l’ACPDP, le principal organisme de formation sur les dons planifiés au pays.

4

**Adhésion gratuite à l’ACPDP.** Les partenaires caritatifs peuvent aussi activer une [adhésion à l’ACPDP](#) gratuitement. Les avantages de l’adhésion comprennent des modèles pour la planification des dons ainsi que le bénéfice d’un réseau et d’un mentorat auprès de ressources tant caritatives que professionnelles.

5

**Avantages supplémentaires.** Grâce à nos partenaires de confiance, nous sommes ravis de vous faire bénéficier de ces avantages additionnels :

- Vous pouvez figurer sur la plateforme testamentaire en ligne d'[Epilogue](#), lorsque des personnes choisissent d'inclure un legs.
- Vous bénéficiez d'une séance gratuite de stratégie de dons planifiés avec un expert de [PGgrowth](#).

Nouveau

Nouveau

# Devenir un partenaire de Volonté de Faire!

Catégorie	Total des revenus de collecte de fonds*	Frais annuels de partenariat, engagement d'un an	Frais annuels de partenariat, engagement de 2 ans†
J	< 250 k\$	599 \$	449 \$
I	250 k\$-1 M\$	2 390 \$	1 793 \$
H	1-2 M\$	3 995 \$	2 996 \$
G	2-4 M\$	4 950 \$	3 713 \$
F	4-6 M\$	5 975 \$	4 481 \$
E	6-8 M\$	7 950 \$	5 963 \$
D	8-10 M\$	9 450 \$	7 088 \$
C	10-20 M\$	10 095 \$	7 571 \$
B	20-50 M\$	10 450 \$	7 838 \$
A	> 50 M\$	12 100 \$	9 075 \$

\* Basés sur la moyenne des derniers trois ans du total de vos revenus de collecte de fonds. À cet effet, nous nous reportons à votre dossier fiscal affiché dans [la base de l'ARC](#) - lignes 4500, 4510, 4530, 4575 et 4630 de l'annexe 6.

† Les frais pour les deux années sont dus lors de l'inscription.



Inscrivez-vous à  
[cagp-acpdp.org/fr/volonte-de-faire](https://cagp-acpdp.org/fr/volonte-de-faire)  
Avant le 31 mai, 2024.



Contactez:  
Nancy Ho,  
Gestionnaire de campagne  
[nho@cagp-acpdp.org](mailto:nho@cagp-acpdp.org)